Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 077-217701887-20261112-202648-DE

République Française
Département Seine-et-Marne
Commune de Fontaine le Port

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/11/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
à la majorité
Pour : 0 Contre : 12 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Melun
Le : 16/11/2026
Et
Publication ou notification du : 16/11/2026

L'an 2026, le 12 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Fontaine le Port s'est réuni à la Espace Culturel, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de CEDILLE Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/11/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/11/2026.

Présents : M. CEDILLE Nicolas, Maire, M. ALIX-TABELING Grégoire, M. BAURIN Nicolas, Mme DAGORNE Jessica, Mme DE SAN LORENZO Catherine, M. DORE Patrick, Mme HEUZE Maryline, Mme JURATOVAC Maria, Mme LEMONY Maëlle, Mme MEJANE Anaëlle

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LEBAS Géraud à Mme DAGORNE Jessica, Mme NOWAK Adrienne à Mme HEUZE Maryline
Excusé(s) : M. KOWALSKI Dimitri, Mme RODRIGUEZ Pauline, M. WELSCH Mathieu

A été nommé(e) secrétaire : Mme JURATOVAC Maria

2026-48 – Avis sur l'Elaboration du Pacte de Gouvernance de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (Mandat 2026/2032)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-11-2 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-DRCL/BLI n°39 du 1er octobre 2025 fixant la composition du conseil communautaire de la CCBRC ;
Vu la présentation par la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux en date du 22 septembre 2026, et le mail en date du 23 septembre 2026 aux différentes communes membres transmettant le projet de Pacte de gouvernance arrêté par l'organe délibérant pour avis des communes membres ;
Vu la note explicative de synthèse adressée aux conseillers municipaux avec la convocation ;
Considérant que le projet de Pacte de gouvernance a pour objet de définir et mettre en œuvre des modalités de fonctionnement garantissant la proximité, la transparence, le dialogue et la juste représentativité de chacune des 31 communes de l'intercommunalité ;
Considérant que ce pacte associe activement les conseillers municipaux aux instances de la CCBRC, notamment via les commissions thématiques permanentes et la Conférence des Maires ;
Considérant les orientations fixées en matière de mutualisation des services, de planification territoriale (SCoT et PLUi) et de solidarité financière face aux impacts des grands projets structurants du territoire (Campus IA et pôle pénitentiaire) ;
Considérant que le Conseil municipal doit obligatoirement rendre son avis dans un délai de deux mois à compter de la transmission du projet de pacte ;

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 077-217701887-20261112-202648-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal rejette à l'unanimité des suffrages exprimés, soit 12 voix contre, la proposition relative à "L'Elaboration d'un pacte de gouvernance" présentée par la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

- **ÉMET un avis DEFAVORABLE** (12 voix contre) sur le projet de Pacte de gouvernance pour le mandat 2026/2032 proposé par la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la CCBRC, ainsi qu'à Monsieur/Madame le Préfet de Seine-et-Marne.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/11/2026

Le Maire
Nicolas CEDILLE

COMMUNE DE FONTAINE-LE-PORT (Seine-et-Marne)